

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

5 AVRIL 2012

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Convention entre les
Villes de Fourqueux et
de Saint-Germain-en-
Laye pour la réfection
de la rue Saint-Léger**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 6 avril 2012
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 11 avril 2012
et qu'il est donc exécutoire.

Le 11 avril 2012

Pour le Maire,
Par déléguation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

L'an deux mille douze, le 5 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 29 mars deux mille douze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL*, Madame KARCHI-SAAD, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Monsieur RAVEL (sauf pour le dossier 12 B 00, le procès-verbal de la séance du 9 février 2012 et le compte rendu des actes administratifs)

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Madame GOMMIER
Monsieur HAÏAT à Monsieur LAMY
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame TÉA à Madame de CIDRAC
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur FAVREAU
Madame RHONÉ à Madame FRYDMAN

Secrétaire de séance :

Monsieur MAILLARD

N° DE DOSSIER : 12 B 07

OBJET : CONVENTION ENTRE LES VILLES DE FOURQUEUX ET DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE POUR LA RÉFECTION DE LA RUE SAINT-LÉGER

RAPPORTEUR : Madame GENDRON

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La partie de la rue Saint-Léger située entre le Lycée International et le boulevard Gounod (carrefour compris) est cadastrée sur les territoires des Villes de Saint Germain-en-Laye et Fourqueux. La limite communale se situe au milieu de chaussée.

Cette rue est un axe majeur de liaison entre les deux communes. Elle dessert le Lycée International et relie la Ville de Fourqueux au centre ville de Saint-Germain-en-Laye ou à la RN13. Elle fait partie des itinéraires des transports en commun reliant notamment le Lycée Léonard de Vinci à la gare RER ou aux communes limitrophes.

L'état de la chaussée est actuellement très dégradé et nécessite une intervention. Les deux villes se sont entendues pour sa réfection. Cette opération consiste à renforcer les fondements de la chaussée, réaliser la couche de roulement et la signalisation horizontale.

Une convention liant les deux villes est nécessaire pour définir les modalités juridiques et financières. Elle donne délégation de maîtrise d'ouvrage et de financement à la Ville de Saint-Germain-en-Laye pour mener les travaux de réfection de la rue Saint-Léger au nom de la Ville de Fourqueux.

Le coût de ces travaux, dont le montant estimé à 183 700 € H.T., sera financé pour 50 % par la Ville de Fourqueux et pour 50 % par la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

Les travaux seront réalisés pendant les vacances de Pâques, du 16 au 27 avril 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de financement pour la réfection de la rue Saint-Léger avec la Ville de Fourqueux.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ (pouvoir à Madame FRYDMAN), Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD votant contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer :

- la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de financement pour la réfection de la rue Saint-Léger avec la Ville de Fourqueux,
- tous les documents se rapportant à cette opération.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,


Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines